

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22380845

Déposé
08-12-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0479130609

Nom(en entier) : **COMPAGNIE BELGE DE VENTILATEURS**(en abrégé) : **CBV**

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Allée des Artisans 18
: 4130 Esneux**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DEMISSIONS, NOMINATIONS

Aux termes d'un acte reçu le 2 décembre 2022 par Maître Frédéric URBIN-CHOFFRAY, notaire à la résidence de Esneux, exerçant sa fonction dans la société "Urbain-Choffray & Heptia" Notaires Associés SRL", ayant son siège à 4130 Esneux, Rue Lavaux 1, il apparaît que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **COMPAGNIE BELGE DE VENTILATEURS** »,

A adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée ne souhaite en définitive pas limiter le nombre de membres au sein du conseil d'administration. Elle décide dès lors de modifier la première phrase de l'article 13 des statuts en y supprimant les mots « *et au plus de trois membres* ».

Deuxième résolution**1) Démissions**

L'assemblée prend acte de la démission présentée par :

- Monsieur MELO Dario par lettre du 29 novembre 2022, avec effet au 02 décembre 2022 ;
- Monsieur PELZER Philippe avec effet au 02 décembre 2022 ; en leur qualité d'administrateur.

L'assemblée accepte ces démissions et se prononcera sur la décharge des administrateurs à la prochaine assemblée ordinaire.

2) Nominations

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs avec effet immédiat:

- la société à responsabilité limitée **PELZER Philippe**, dont le siège est sis à 4852 Plombières, chemin de Hoppisch, 31 ; RPM Liège – division Verviers 0793.939.555, pour qui accepte Monsieur PELZER Philippe.
- la société à responsabilité limitée **Patrick PELZER**, dont le siège est sis à 4852 Plombières, rue du Cheval Blanc, 36, RPM Liège – division Verviers 0793.937.971, pour qui accepte Monsieur PELZER Patrick.
- la société à responsabilité limitée **DSNT**, dont le siège est sis à 3200 Aarschot, Beekbeemdenstraat, 39 ; RPM Leuven 0793.806.527, pour qui accepte Monsieur ADAMS Dieter.
- Monsieur **CERIANI Ruggiero** né le 14 mai 1972 et domicilié à Milan, Via Farnese, 1, (numéro bis 72.45.14-387 50 (BCSS)) pour qui accepte Monsieur MAVERI Corrado en vertu d'une procuration sous signature privée datée du 23 novembre 2022.

Représentants permanents :

- de la société PELZER Philippe: l'organe de gestion de ladite société en date du 24 novembre 2022, a nommé Monsieur PELZER Philippe, en qualité de représentant permanent, pour exercer le mandat d'administrateur dans la présente société. Monsieur PELZER Philippe a accepté sa nomination.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

- de la société Patrick PELZER: l'organe de gestion de ladite société en date du 02 décembre 2022 a nommé Monsieur PELZER Patrick, en qualité de représentant permanent, pour exercer le mandat d'administrateur dans la présente société. Monsieur PELZER Patrick a accepté sa nomination.

- de la société DSNT: l'organe de gestion de ladite société en date du 02 décembre 2022 a nommé Monsieur ADAMS Dieter, en qualité de représentant permanent, pour exercer le mandat d'administrateur dans la présente société. Monsieur ADAMS Dieter a accepté sa nomination.

Afin que les mandats de tous les membres du conseil d'administration aient la même durée, il est décidé en outre de renouveler le mandat de Monsieur MAVERI Corrado à dater de ce jour.

Tous les mandats viendront ainsi à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2027.

Tous les mandats précités seront rémunérés suivant convention ultérieure à conclure avec la société CBV.

3) Pour rappel, lors de l'assemblée générale tenue le 19 décembre 2019, publiée le 24 janvier 2020 sous le numéro 20014316, il avait été décidé ce qui suit :

« Monsieur Philippe PELZER aura tous pouvoirs de signature pour engager la société jusqu'à un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 €) Pour toute transaction comprise entre deux cent cinquante mille euros (250.000€) et cinq cent mille euros (500.000€), l'engagement devra être signé conjointement avec le président du conseil d'administration. Pour tout engagement supérieur à cinq cent mille euros (500.000€), l'autorisation devra être acceptée par l'ensemble du conseil d'administration. »

Il est décidé que cette clause s'appliquera au nouvel administrateur délégué qui sera nommé ci-après, étant la société PELZER Philippe.

4) Il est en outre décidé que l'administrateur suivant :

- la société Patrick PELZER, dont le représentant permanent est Monsieur PELZER Patrick, aura tous pouvoirs de signature pour engager seul la société jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000 €).
- la société DSNT: dont le représentant permanent est Monsieur ADAMS Dieter, aura tous pouvoirs de signature pour engager seul la société jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000 €).

5) On omet

Réunion du conseil d'administration

A l'instant, le conseil d'administration déclare se réunir en vue de procéder à la nomination du président et de l'administrateur délégué.

A l'unanimité, le conseil décide:

- d'appeler à la fonction de président Monsieur MAVERI Corrado ici présent et qui accepte.
- d'appeler à la fonction d'administrateur-délégué la srl PELZER Philippe, pour qui accepte Monsieur PELZER Philippe.

Leur mandant est rémunéré suivant convention ultérieure à conclure avec la société CBV.

Représentant permanent de la société PELZER Philippe dans le cadre du mandant d'administrateur-délégué: l'organe de gestion de ladite société en date du 24 novembre 2022 a nommé Monsieur PELZER Philippe, en qualité de représentant permanent, pour exercer le mandat d'administrateur-délégué dans la présente société. Monsieur PELZER Philippe a accepté sa nomination.

Pour extrait analytique conforme, le notaire Urbin-Choffray
déposés en même temps une expédition conforme de l'acte modificatif et les statuts coordonnés